

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 64**  
**Hebdos régionaux de Chaudière-Appalaches**

**Projet d'élargissement de la route 277**  
**entre Saint-Henri et Saint-Anselme**

**LE BAPE ENTREPREND UNE ENQUÊTE**

**Québec, le 7 septembre 2011** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement concernant le *Projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme* par le ministère des Transports. Le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a confié ce mandat qui débute le 12 septembre 2011, au commissaire Michel Germain.

**QU'EST-CE QU'UNE MEDIATION ?**

La médiation est une démarche souple en vue d'aider les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités qui ont demandé une audience publique et le promoteur du projet à régler les différends relatifs aux répercussions du projet et à conclure une entente sur les points de désaccord. L'objet de la médiation est de favoriser le dialogue et le consensus entre les parties visées, tout en respectant l'environnement et la qualité de vie du milieu.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. Les modalités de la médiation, telles que les rencontres avec les parties visées, sont déterminées par le médiateur du BAPE. À la fin de son mandat, le BAPE remet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un rapport qui comprend les constatations et l'analyse du médiateur ainsi que les ententes entre les parties visées, le cas échéant. Le ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public.

**OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi que dans le site Web du BAPE, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Laurent-Caron, 60, chemin Saint-Marc, Saint-Anselme ;
- Bibliothèque La Reliure, 123, rue Belleau, Saint-Henri ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Anselme, 134, rue Principale ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Henri, 219, rue Commerciale.

## **LE PROJET**

Le projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme dans la MRC de Bellechasse s'inscrit dans le plan global d'amélioration de l'axe de la route 173/277 entre Lévis et Sainte-Claire. Le réaménagement proposé par le ministère des Transports se diviserait en deux secteurs : périurbain et rural. Le secteur périurbain, d'une longueur de 1,1 km, toucherait la rue Albert-Deblois et le rang de la Montagne. Ce segment de route serait réaménagé avec deux voies de circulation et une troisième voie centrale réservée aux manœuvres de virage à gauche. L'emprise aurait une largeur de 31 m. Pour le secteur rural, d'une longueur de 5,4 km, il concernerait le rang de la Montagne et le chemin du Trait Carré (route 218). Ce segment serait réaménagé avec une section de type rural à quatre voies avec chaussées séparées par un terre-plein central. L'emprise aurait 62,5 m de largeur.

Le projet comprendrait aussi des aménagements routiers, dont un carrefour giratoire et trois boucles de virage. Le carrefour giratoire est proposé pour améliorer la sécurité et la fonctionnalité à l'intersection avec le rang de la Montagne. Il marquerait aussi la transition entre les deux secteurs (périurbain et rural). Quant aux trois boucles de virage, elles sont proposées afin de réduire les détours engendrés par la présence d'un terre-plein dans le secteur rural. Le coût du projet est estimé à 25 M\$ et les travaux s'étaleraient sur une période de quatre ans.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Des renseignements peuvent également être obtenus au 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, en communiquant avec M<sup>me</sup> Rita LeBlanc, coordonnatrice, au poste 422, ou par courrier électronique à l'adresse [route277@bape.gouv.qc.ca](mailto:route277@bape.gouv.qc.ca).

Source : Karine Lavoie  
Conseillère en communication  
418 643-7447, poste 536 ou 1 800 463-4732  
[route277@bape.gouv.qc.ca](mailto:route277@bape.gouv.qc.ca)